

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Comité du patrimoine mondial

Dix-septième session

Carthagène, Colombie
6 - 11 décembre 1993

Point 16 de l'Ordre du jour provisoire : Etude globale

ANTECEDENTS DE LA QUESTION

Très rapidement après avoir commencé à inscrire les premiers sites sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité s'est interrogé sur les meilleurs moyens de parvenir à élaborer une liste équilibrée qui soit un fidèle miroir du patrimoine de l'humanité. C'est ainsi qu'apparut l'idée d'une étude globale pour élaborer une sorte d'inventaire mondial de tous les types de biens susceptibles d'être proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Il s'agirait, en quelque sorte, de tracer le cadre idéal vers lequel devrait tendre la Liste du patrimoine mondial et qui, par là même, pourrait guider le travail de sélection des Etats parties.

Les sessions antérieures du Comité attestent un intérêt croissant manifesté en faveur d'un inventaire global, tant pour le patrimoine culturel que pour le patrimoine naturel. En 1982, à la sixième session du Comité, le représentant de l'UICN l'informait que son organisation avait dressé un inventaire global des sites du patrimoine naturel "The World greatest natural areas", en vue d'indiquer aux Etats le type de sites susceptibles d'être proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. L'ICOMOS fit alors part de son intention de procéder à un exercice analogue pour recenser les plus importants témoignages du patrimoine culturel.

En 1983, au cours de sa septième session, le Comité invita l'ICOMOS à élaborer une première étude typologique sur la base de l'ensemble des biens culturels déjà inscrits sur la Liste et d'un examen des listes indicatives déjà déposées. Ainsi étaient dès lors clairement définies deux sources pouvant servir de point de départ pour la réalisation d'une étude globale. L'importance des listes indicatives comme instruments de base était réaffirmée à ses sessions suivantes par le Comité qui, par ailleurs,

soulignait l'importance du dialogue qui devrait exister avec les Etats parties après réception de ces listes. En outre, le Comité, à chacune de ses sessions, continuait d'inviter les Etats parties à la Convention à soumettre des listes indicatives de leur patrimoine et rappelait la nécessité d'en effectuer des études comparatives qui permettraient d'aborder de manière méthodique la constitution de la Liste du patrimoine mondial. C'est ainsi que des réunions d'étude et d'harmonisation des listes indicatives dans un cadre régional se tinrent à Paris, Mar del Plata, Bergen, Bamako, New-Delhi et au Maghreb.

En 1987, à sa onzième session, le Comité instituait un Groupe de travail auquel il donnait comme mandat, entre autres, d'évaluer tous les sites culturels déjà inscrits sur la Liste, d'évaluer les listes indicatives déjà reçues et d'étudier les moyens d'assurer une application rigoureuse des critères établis.

Les conclusions du Groupe de travail furent présentées au Comité à sa douzième session. S'agissant spécifiquement de la "liste globale", elles étaient les suivantes: la "liste globale" serait une liste de référence de biens pouvant être considérés comme de valeur universelle exceptionnelle; elle serait élaborée non seulement sur la base de l'analyse des biens culturels déjà inscrits et des listes indicatives, mais aussi en tenant compte des biens n'y figurant pas ou même situés sur le territoire d'Etats non encore parties à la Convention, afin d'être vraiment globale. Elle serait en quelque sorte une liste indicative internationale conçue non seulement pour servir de guide au Comité, mais aussi pour servir de guide aux Etats parties lors de la sélection des biens qu'ils souhaitent proposer pour inscription. Cet inventaire serait au patrimoine culturel ce que la liste de référence mondiale établie par l'UICN est au patrimoine naturel.

Le Comité approuva à l'époque les recommandations du Groupe de travail. Toutefois, il considéra qu'il fallait définir un cadre conceptuel préalablement à la poursuite de toute étude et demanda qu'une proposition plus élaborée soit présentée au Bureau à sa treizième session, en juin 1989. Lors de cette session, le Secrétariat évoqua les difficultés rencontrées pour la préparation d'une étude globale, des principes fondamentaux et des critères d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, et demanda au Bureau de préciser les paramètres de cette étude. Les membres du Bureau considérèrent qu'une phase préliminaire portant sur l'analyse des listes indicatives et le regroupement par catégories des sites inscrits permettrait l'émergence de thèmes autour desquels pourrait s'articuler l'étude. Par ailleurs, le Bureau estima que l'ICOMOS devrait être en mesure de présenter à la treizième session du Comité un cadre thématique général pour les travaux de cette phase préliminaire, accompagné d'un plan de financement.

A sa treizième session de 1989, le Comité réserva un accueil favorable aux propositions de l'ICOMOS et du Secrétariat, et, compte tenu de l'évolution des idées dans le domaine de l'histoire de l'art, demanda la poursuite de l'élaboration de ce

cadre thématique et souligna l'interdépendance entre études thématiques et étude globale.

A sa quatorzième session de 1990, le Comité exprima sa satisfaction de la collaboration d'experts grecs et bulgares et d'une étude sur le Canada et les Etats-Unis, et demanda au Secrétariat de poursuivre l'étude du cadre de travail avec des experts de différentes régions.

En 1991, à sa quinzième session, le Comité approuva la proposition de plusieurs Délégués d'une approche mixte, temporelle, culturelle et thématique, et se félicita des propositions de collaboration émanant de plusieurs Etats parties. Plusieurs Délégués soulignèrent qu'il ne fallait pas que cette étude aboutisse à une liste figée des valeurs du patrimoine mondial, surtout à une époque où la notion même de patrimoine était en pleine mutation.

A cet égard, il importait de s'interroger d'abord sur certaines questions qui ont trait au concept même de patrimoine mondial et aux finalités de la Convention, et notamment sur l'adéquation qui existe entre la définition des biens culturels donnée par la Convention, les critères d'inscription de ces biens et leurs inscription effective sur la Liste. En outre, plus de dix ans ayant passé depuis l'inscription des premiers biens, une certaine évolution avait pu se faire dans l'interprétation des finalités de la Convention. Que vise ultimement la Liste du patrimoine mondial? Comment donner une vision pleinement globale et cohérente des cultures du monde? Comment éviter les omissions graves? C'est à la lumière de cette réflexion que devraient être menés les travaux devant aboutir à une sorte de consensus.

A partir de cette période, il devient généralement admis que la Liste du patrimoine mondial ne se résume ni à un catalogue de monuments ni à une simple histoire de l'architecture. La notion de chef-d'oeuvre, que recouvrent les critères, est loin de peser radicalement sur les biens susceptibles d'inscription, à l'heure où, du fait d'une évolution dans les mentalités, les arts populaires, l'architecture "traditionnelle" tout autant que des oeuvres du génie civil font l'objet d'une reconnaissance de plus en plus grande. La vision et le choix des biens à inscrire, loin d'être purement esthétiques, sont plus nettement historiques, et même anthropologiques, en ce qu'ils s'attachent bien davantage au sens des biens qu'à leur forme.

Dans cet esprit, la Liste du patrimoine mondial doit refléter de manière totalisante, et non réductrice, la diversité culturelle, et donc intellectuelle, religieuse, esthétique et sociologique de l'humanité. Elle est loin d'être une simple chronique d'événements artistiques, mais devrait au contraire recenser les manifestations majeures de l'entière diversité des différentes cultures qui forment l'humanité.

Bien entendu, la typologie internationale obtenue en terme d'étude globale demeurerait extrêmement flexible, car son évolution dépendra, d'une part, des futures découvertes archéologiques et, d'autre part, de l'évolution de la pensée et de la sensibilité humaines.

SITUATION ACTUELLE

Le Comité, à sa seizième session de 1992, a été saisi par la Délégation des Etats-Unis d'Amérique d'un cadre pour la préparation d'une étude globale sur les biens culturels, mis au point en concertation avec la Délégation de la Grèce.

Dans sa présentation de ce document, le Délégué des Etats-Unis a particulièrement insisté sur la distinction à établir entre les listes indicatives (préparées et présentées par les Etats parties d'un point de vue strictement national) et le système d'étude globale (qui doit comprendre des listes préparées par des experts, sur une base multidisciplinaire et selon des considérations de portée universelle), et a fait valoir que le besoin d'une étude globale fait l'objet d'un consensus depuis des années et que le plus important était, désormais, d'entamer cette étude.

Le Comité a pris note du document ainsi que de cette proposition d'un système d'étude fondé sur une grille structurant les biens culturels selon trois dimensions: le temps, la culture et la réalisation humaine.

A cet effet, le Comité décida la constitution d'un groupe de travail qui, en consultation avec l'ICOMOS et l'ICCROM, et en liaison avec le Centre du patrimoine mondial, devait mettre au point un rapport à soumettre au Bureau lors de sa dix-septième session, en 1993. Ce groupe de travail devait comprendre, outre l'ICOMOS et l'ICCROM, des experts de l'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de la Grèce, de l'Italie, du Mexique, de la Pologne et de la Tunisie, ainsi que d'autres Etats parties intéressés.

L'ICOMOS a organisé à Colombo, en juillet 1993, un groupe de travail composé de six experts, qui a étudié un cadre méthodologique de travail pour identifier les biens culturels à partir de cette triple approche, temps, culture et réalisation humaine proposée à Santa Fé. Le rapport de cette réunion de travail sera présenté au Comité lors de sa dix-septième session de Carthagène, et l'ICOMOS prévoit de réunir en 1994 un groupe d'une quinzaine d'experts qui, à partir de cette étude préparatoire et selon ses schémas, c'est-à-dire l'identification préalable d'un certain nombre de catégories de biens regroupables au sein de différentes "provinces culturelles", établirait un programme de travail et des priorités pour la mise en place de groupes de travail sur ces différents ensembles, chacun devant donner lieu à l'élaboration de listes indicatives internationales.

Les consultations auxquelles a procédé le Secrétariat ont cependant fait ressortir qu'il n'y avait pas de consensus dans la communauté des experts sur les présupposés philosophiques, le cadre conceptuel et la méthodologie de cette approche. Un certain nombre de spécialistes craignent en effet que cette démarche ne risque de trop privilégier les catégories traditionnelles de l'histoire de l'art classique, qui s'est constituée autour de l'étude des grands monuments et des grandes civilisations, à un moment où, précisément, les organes de la Convention et en particulier le Comité souhaitent prendre du recul vis-à-vis de la Liste et s'interroger sur l'opportunité d'élargir son ouverture dans l'avenir vers d'autres types de biens et d'autres cultures, qui, à l'heure actuelle, n'y sont que peu ou pas représentés.

Selon cette approche, il conviendrait alors plutôt, dans un premier temps, de réfléchir à des études thématiques globales, sur une base géographique et transrégionale plutôt qu'historico-culturelle, en associant à la réflexion de nouveaux partenaires, issus de disciplines diversifiées, d'organisations spécialisées et d'une origine géographique et culturelle élargie, notamment en provenance de pays non-occidentaux.

Parallèlement et à la suite d'une allocation de crédits par le Bureau lors de sa dix-septième session de juin 1993, l'ICOMOS a mis en chantier deux réflexions thématiques, l'une sur le patrimoine industriel, et l'autre sur l'architecture du XXe siècle.

La première de ces études a été confiée à l'International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage (TICCIH), une ONG comprenant une soixantaine de Comités nationaux, qui a ainsi été chargée par contrat d'établir une première série de listes sectorielles dans le domaine. Au mois de septembre, une réunion de cette organisation s'est tenue à Copenhague et a constitué différents groupes de travail spécialisés (par exemple mines et métallurgie, textile, voies de communication...). Ces listes devraient aboutir, sur une base comparative et à la lumière de différents critères, à la récénsion des biens pouvant être considérés comme les plus importants, afin de pouvoir servir de points de référence au Comité pour ses évaluations à venir. Un rapport général sera fourni au Comité à la fin de 1994, mais un premier rapport exploratoire sera présenté par l'ICOMOS à la dix-septième session du Comité.

La seconde étude concerne l'architecture moderne et contemporaine, de la fin du XIXe siècle à nos jours. Elle a été confiée au Do.Co.Mo.Mo., une ONG internationale spécialisée dans la documentation et la conservation des immeubles et des sites de l'architecture moderne. Ici encore, des listes de monuments et de sites seront établies et proposées au Comité dans un rapport final fin 1994.

Ces deux études devront aboutir à des listes thématiques représentatives du monde entier et comprenant de 20 à 30 sites de référence chacune.

Compte tenu à la fois de ces différentes entreprises et de la difficulté conceptuelle de la question, le Comité pourrait donc demander au Secrétariat, à l'ICOMOS et à l'ICCROM d'organiser en 1994 une réunion d'experts représentative de l'ensemble de ces diverses approches afin de définir et d'entreprendre un programme de travail fondé sur une démarche méthodologique commune et un élargissement de la réflexion, associant de nouveaux partenaires qui soient à la fois représentatifs des diverses disciplines - (histoire, histoire de l'art et de l'architecture, archéologie, anthropologie sociale, conservation et restauration...), des différentes institutions et des régions du monde concernées.

Une telle réunion devrait permettre de recueillir un accord plus général sur l'ordre de priorité des tâches à aborder, et par exemple sur le choix des premières études par zones géographiques et par thèmes à entreprendre, ainsi que sur l'identification des experts et des ONG ayant des compétences spécifiques et approfondies, et devant y être associés, en fonction des régions, des cultures et des types de biens concernés.